

# PROCES VERBAL DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 04 JUILLET 2015

*Convocation du 29/06/2015*

**Présents :** Marie-Thérèse TULOUP, Maurice ARNEFAUD, Yvonne LAMMERS, Pascal BAUDELLOT, Jean-Noël LUSTIERE, Thierry TROUILLET.

**Excusé :** Annick COUSOT (pouvoir à Pascal Baudelot)

**Secrétaire :** Thierry TROUILLET

Madame le Maire demande si le conseil municipal approuve le compte rendu du 22 mai dernier. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le compte rendu. Puis elle demande un secrétaire de séance. Monsieur TROUILLET est nommé secrétaire de séance.

**TOUR DE GARDE ÉLECTIONS MUNICIPALES COMPLEMENTAIRES :** madame le maire demande à établir les tours de garde pour les prochaines élections municipales complémentaires prévues les dimanches 19 et 26 juillet.

De 8 h à 11 h : M-Thérèse TULOUP, Pascal BAUDELLOT, Thierry TROUILLET

De 11 h à 15 h : Maurice ARNEFAUD, J-Noël LUSTIERE, Yvonne LAMMERS

De 15 h à 18 h : Annick COUSOT, Pascal BAUDELLOT, M-Thérèse TULOUP

**DÉLIBÉRATION :** madame le Maire donne lecture d'un courrier concernant les nouveaux statuts de l'ATDA. L'assemblée fait remarquer que suite aux démissions et au décès survenus au sein du conseil municipal, le conseil n'ayant plus le nombre requis, aucune délibération ne peut être prise. Il est donc décidé d'envoyer un courrier d'explications à l'ATDA.

**CANTINES SCOLAIRES :** madame le maire signale des cantines scolaires impayées. Elle explique que se sont toujours les mêmes familles qui ne s'acquittent pas des montants de cantines pour leurs enfants. Elle dit que la mairie a envoyé, en début d'année, des courriers de rappel aux parents concernés, certains ont soldé leur retard, mais d'autres n'en n'ont pas tenu compte. Par la suite, elle a pris contact avec la trésorerie de Lapalisse pour demander à ce que soit mise en place une saisie sur salaires et/ou sur les allocations familiales (CAF). La trésorerie a fait savoir que pour certains parents, la mise en place d'une saisie, était très complexe. Madame le maire propose, pour limiter les impayés, de mettre en place un système de régie, imposant l'achat de tickets avant les repas. Le conseil pense que ce serait peut-être la meilleure des solutions à adopter.

**FONDS DE CONCOURS :** madame le maire explique que la réserve parlementaire que nous avons demandée pour les travaux de l'école, impose le non commencement des travaux jusqu'à la notification de l'acceptation (en juillet/août). Étant donné que ces travaux doivent être faits impérativement dans le courant des vacances scolaires, madame le maire dit que nous sommes obligés d'abandonner cette aide de l'état. Elle explique donc que lorsque le conseil sera à nouveau « complet », peut-être faudra-t-il faire une demande au fonds de concours proposé par la Communauté de Communes du Donjon. Le conseil demande à disposer d'un second devis pour l'évier de la cantine scolaire, jugeant celui en notre possession trop élevé. Madame le maire dit aussi que les travaux d'aménagement du parking vers la salle socioculturelle, pourraient être intégrés à la demande de fonds de concours. Le conseil demande à en reparler ultérieurement.

## QUESTIONS DIVERSES :

**SUBVENTIONS ASSOCIATIONS :** madame le maire rappelle les subventions accordées aux associations de Lenax. Elle explique que l'association « parents d'élèves » est en suspend jusqu'à la rentrée de septembre, date à laquelle l'association prendra fin ou si un nouveau bureau sera mis en place. De plus, madame le maire se demande s'il est nécessaire de verser la subvention, à l'association « la corde lenaxoise », car cette dernière, n'organise jamais de manifestations ouvertes à tous, alors que cette condition est primordiale pour justifier d'une aide.

Le conseil dit que cette condition n'a pas été précisée lors de la décision, donc pour cette année, les subventions seront versées aux quatre associations.

Madame le maire signale que lorsque l'augmentation a été décidée, le budget 2015 avait déjà été voté avec la somme de 153 € par associations, de ce fait, il faudra établir une décision modificative avant le paiement de ces subventions. Cela se fera lorsque le conseil municipal sera au complet.

AFFAIRE DE « LA JONCHERE » : madame le maire rappelle qu'un courrier du propriétaire d'un terrain situé à « La Jonchère », demande à ce que soit procédé à des travaux afin d'assainir ce terrain. Elle rappelle également qu'il y a quelques années, l'eau stagnait dans le fossé communal, et que suite à la demande des riverains, se plaignant des odeurs d'eau stagnante et des moustiques, il avait fallu canaliser cette eau. Madame le maire explique qu'une première visite accompagnée des experts des assurances respectives des 2 parties, a eu lieu le 4 mai dernier. Madame le maire a demandé conseil au responsable de l'UTT de Lapalisse. Ce dernier est venu constater le litige. Il a conseillé d'établir un courrier et une attestation, dont madame le maire donne lecture. Le conseil donne son accord pour faire parvenir ce courrier et cette attestation au propriétaire demandeur des travaux, et précise de l'expédier en recommandé avec accusé réception.

M. Arnefaud demande s'il y a une autre solution au cas où la propriétaire n'accepte pas cette proposition. Certains conseillers disent être sceptique quand à l'acceptation des travaux et de l'attestation !

LICENCE IV : madame le maire rappelle les idées qui avaient été proposées afin que la mairie puisse conserver la licence IV du restaurant. Elle demande au président du Comité des fêtes, présent, la possibilité de faire servir cette licence IV, lors du vide grenier prévu le 6 septembre prochain, en mettant à contribution Isabelle de l'épicerie, étant donné qu'elle détient l'agrément nécessaire à la tenue d'un débit de boisson.

JOURNÉE CONTINUE AGENT TECHNIQUE : madame le maire dit qu'en raison de la canicule actuelle, l'agent technique a demandé s'il était possible de travailler en journée continue (de 7h à 14h), durant l'été. Le conseil municipal, compréhensif accorde cette demande.

LIMITATION DE VITESSE DANS LE BOURG : madame le maire dit que les panneaux de limitations de vitesse ont été livrés. Pour l'installation, elle demande à ce que des membres du conseil viennent aider l'agent technique. Messieurs Arnefaud et Lustière se proposent de faire ce travail un samedi, ils précisent que la présence de l'agent technique étant nécessaire, il faudrait compenser sa journée par un jour de congé de son choix. Monsieur Baudelot dit ne pas être convaincu qu'en ajoutant des panneaux de limitation de vitesse, les usagers de la route ralentissent !

INFOS : madame le maire donne lecture des invitations et autres au conseil municipal.

Monsieur Baudelot demande où en est le dossier du sinistre concernant le pneu du camion de monsieur Charrondière. Madame le maire explique que la mairie a à nouveau envoyé les photos par mail et par courrier, à notre assurance, ce dossier est en attente de réponse de la part de Groupama. Groupama sera contacté dans la semaine pour avoir plus d'information.

Madame Lammers demande où en est la pose de numéros aux maisons du bourg. Madame le maire lui répond que cela n'est pas simple, qu'il faut prendre contact avec la Poste. Madame Lammers dit que cela fait longtemps que la décision a été prise. Madame le maire répond à madame Lammers qu'elle peut s'en occuper si elle le désire !

*Séance levée à 10 heures, suivi par le déménagement de l'école en prévision des travaux*